

Instruction du dossier d'aide au permis de conduire B pour les apprentis

Les apprentis feront leur demande en déposant les documents sollicités, dans l'onglet « Permis B » sur le livret STUDEA .

Afin de prendre en compte la demande d'aide au permis B, il est **obligatoire d'envoyer une notification du dépôt** des documents sur Studéa à l'adresse : cfa-aides.apprentis@ensup-lr-ext.zendesk.com

Sans cette notification, la demande ne sera pas prise en compte.

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Être majeur.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B et ne pas avoir obtenu le permis.

Le montant de l'aide est fixé à 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales (apprentis ayant recours au CPF, nous contacter). Il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice de prestations sociales.

Pièces demandées :

1. Formulaire de demande d'aide au permis :

- signature manuscrite sur le formulaire,
- dates au format : jjmmaaaa (sans "/").

2. Une copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour).

3. Le contrat d'apprentissage signé par toutes les parties, si possible avec numéro de dépôt. (Le n° de dépôt du contrat se trouve sur l'accord de prise en charge de l'OPCO de l'entreprise, se rapprocher de l'employeur).

4. Le devis ou la facture de l'école de conduite : (les documents type "note", contrat de formation ou autre ne sont pas acceptés).

- avec obligatoirement la mention "Permis B"
- date de la facture ou du devis comprise entre le début et la fin du contrat d'apprentissage. Un contrat de formation n'est pas recevable (apprentis engageant le CPF, nous contacter).
 - Si l'apprenti fournit un devis : il devra être daté de moins de 3 mois à la date de la demande faite par l'apprenti. Par la suite, l'apprenti devra envoyer la facture acquittée.
 - Si l'apprenti fournit une facture, elle devra être datée de moins de 12 mois à la date de la demande faite par l'apprenti.

5. Versement de l'aide :

- Si l'aide doit être versée directement à l'apprenti, déposer le document "[Demande création missionnaire](#)" :
 - A compléter : partie agent + adresse; l'agent étant l'apprenti lui-même
 - Remplir toutes les dates en format : jjmmaaaa (sans "/").
 - Numéro de sécurité sociale : ne pas oublier de marquer le numéro complet, avec la clé à la fin (15 chiffres).
 - Rajouter le relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN) avec le logo de la banque obligatoirement (capture écran non acceptée)** .
 - Si l'apprenti possède un compte dans une banque en ligne : fournir une attestation écrite de la part du détenteur du compte confirmant qu'il s'agit bien de son RIB.
- Si l'aide doit être versée à l'auto-école, déposer le document "[Demande-crédit-fournisseur](#)" :
 - à compléter : les parties raison sociale , SIRET et adresse de l'auto-école.
 - rajouter le relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN) de l'auto-école avec le logo de la banque obligatoirement (capture écran non acceptée)** .

** La fiche "[Crédit missionnaire](#)" ou la fiche « [Crédit fournisseur](#) » doivent être scannées avec le RIB à la fin. Le dépôt de ces documents se fait dans Studéa, permis B, via le RIB.

** Pour tout RIB provenant d'une banque en ligne, il est demandé de joindre à la demande d'aide une attestation confirmant que le compte bancaire appartient bien au demandeur.

Après dépôt des documents sur Studéa, l'apprenti doit envoyer une notification à l'adresse : cfa-aides.apprentis@ensup-lr-ext.zendesk.com

N.B. :

- L'attestation de l'école de conduite n'est pas nécessaire à l'instruction du dossier.
- Pour tout financement CPF du permis B : merci de contacter le CFA au préalable : cfa-aides.apprentis@ensup-lr-ext.zendesk.com
- Dès réception de l'aide au financement du permis de conduire, l'apprenti devra compléter l'[attestation de paiement](#) et l'envoyer à l'adresse CFA : cfa-aides.apprentis@ensup-lr-ext.zendesk.com. À défaut de réception de ce document, le CFA se réserve le droit de solliciter le remboursement des sommes versées.